

el
Département de la
Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de ROYAN

Réunion du 13 Juillet 1965

OBJET :

**Location des courts
de tennis de la Mairie**

65107

le treize Juillet mil neuf cent soixante cinq à 20 h 30, le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses réunions à la Mairie, sous la présidence de M. le Député Maire, d'après convocations faites le 9 Juillet.

Etaient présents : M. de LIPKOWSKI, Député Maire, MM. MATRAS, BISCAYE, M^{lle} FOUCHE, MM. COLLE, MOUCHOT, BOUCHET, NAULIN, BOUDEY BROTREAU, Mme BIDEAU, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL, REIX, DOMEQ, BERLAND, LANUSSE, TETARD, STIPAL, PECHEVIS, BUJARD, BETOUS, POUGET

Excusés . MM. NARTEAU et BENDER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. TETARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Commission des Sports a proposé de demander au Garden Tennis de bien vouloir assurer l'exploitation des tennis situés dans le Parc de la Mairie

Par lettre en date du 21 Juin 1965 M. BALAUZE, Directeur de la Société a fait connaître qu'il n'était pas possible de faire une remise en état sérieuse des courts pour la saison et qu'ils ne pourront cette année être proposés qu'à des débutants.

D'autre part, un affaissement de certaines plaques du tennis-quick, dû au ravinement par les eaux, risque d'empêcher l'utilisation du court durant toute la saison.

Pour l'année 1965 le Garden Tennis s'offre d'effectuer une remise en état partielle des courts en terre battue et de verser une redevance à la ville de 3.000 fr pour l'ensemble.



VU
ROCHEFORT-SUR-MER, le 23 JUIL. 1965

Le Maire, Préfet,

[Signature]

Par la suite la Société envisagera la réfection totale des trois courts et de nouvelles propositions seront établies.

Le Conseil Municipal

Vu l'avis de la Commission des Sports

Vu la proposition du Garden Tennis

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances du 2 Juillet

DECIDE

- de confier la gestion des tennis du parc de la Mairie au Garden Tennis qui assurera la remise en état des courts en terre battue.

- que pour l'année 1965, la Société versera à la ville une redevance de 3.000 francs (trois mille francs).

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Maire

L'Adjoint Délégué,

